

COMMUNIQUE DE PRESSE

REMISE DU RAPPORT JOUINI – PASTRE A PARIS EUROPLACE

« ENJEUX ET OPPORTUNITES DU DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE POUR LA PLACE FINANCIERE FRANCAISE :

10 propositions pour attirer 100 milliards d’euros d’épargne »

Paris, le 13 novembre 2008 - La crise financière donne à la Finance Islamique une nouvelle actualité. Les capitaux gérés ou susceptibles d’être gérés dans le cadre de la finance islamique vont connaître une croissance rapide et durable : 700 milliards de dollars aujourd’hui et ce marché devrait représenter 1 300 milliards de dollars à l’horizon 2020.

L’engagement de la Place financière française pour attirer une partie de ce gisement d’épargne est un enjeu essentiel. La Finance Islamique est un outil simple et de long terme, susceptible de fournir des liquidités à l’économie française. C’est pourquoi, Paris EUROPLACE a confié, en mai 2008, à Elyès JOUINI, Directeur Scientifique de l’Institut Europlace de Finance (EIF) et Professeur à Paris Dauphine, et Olivier PASTRE, Professeur à Paris VIII-Saint Denis, la réalisation d’un rapport visant à faire des propositions pour favoriser le développement de la Finance Islamique sur la place de Paris.

Le rapport JOUINI-PASTRE souligne les atouts de la place de Paris pour attirer la Finance Islamique :

- un droit plus proche du droit islamique que ne l’est à priori le droit anglo-saxon,
- une expérience ancienne et confirmée de partenariats avec les régions dans lesquelles la Finance Islamique se développe le plus rapidement,
- une population musulmane trois fois plus importante en France qu’en Grande-Bretagne,
- un positionnement privilégié dans la zone euro,
- une plateforme boursière NYSE-Euronext plus internationalisée que celle de Londres.

Selon les termes du rapport, « compte tenu de la proximité culturelle de la France avec les pays Musulmans, notre pays pourrait 1/acquérir le leadership mondial en matière de Finance Islamique au prix d'un petit nombre de réformes 2/ ce faisant, orienter vers la place financière de Paris des capitaux dont le montant peut être évalué, en première approximation, à 100 milliards d'euros ». Le rapport JOUINI- PASTRE propose 10 réformes pour attirer la Finance Islamique sur la Place de Paris et parvenir à cet objectif :

- 1) accélérer les efforts de communication de la Place Financière française en direction des pays où la Finance Islamique se développe le plus rapidement.
- 2) donner aux investisseurs la certitude juridique et fiscale dont ils ont besoin. Cette sécurité concerne le traitement fiscal, notamment l'absence de retenue à la source et la déductibilité s'agissant de la rémunération versée sur les sukuk, ainsi que la neutralité fiscale des opérations d'achat/revente sur actifs mobiliers ou immobiliers.
- 3) Créer un indice boursier de fonds islamiques par NYSE Euronext.
- 4) Assurer la création d'un compartiment dédié aux sukuk et obligations indexées, suivie d'une ou plusieurs émissions privées de sukuk sur la Bourse de Paris, et renforcer les capacités d'origination de la Place de Paris.
- 5) Adapter le régime de la fiducie, indispensable pour développer des structures de financement compatibles avec la Sharia.
- 6) Assurer la collecte de l'épargne des Résidents Musulmans en France, dans le prolongement du rapport Milhaud sur ce thème.
- 7) Développer le secteur de l'assurance en proposant des produits Takaful et Retakaful.
- 8) Exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés dans le cadre d'achat/vente simultanés sur actifs mobiliers et immobiliers et la possibilité de cession à titre civil de garantie, réformer les conditions de refinancement en matière de crédit-bail.
- 9) Agréer rapidement l'implantation en France d'institutions financières islamiques.
- 10) Accélérer les formations en matière de Finance Islamique, en partenariat avec les structures existantes dans les pays musulmans.

Paris EUROPLACE confirme que ces propositions, qui viennent compléter les recommandations du Comité de droit financier de Paris EUROPLACE animé par Gilles SAINT MARC, Avocat associé, Cabinet Gide Loyrette Nouel, seront remises au Haut Comité de place, présidé par Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.